



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des établissements

**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des établissements
Département de l'organisation scolaire**

Créteil, le 07 octobre 2021

Affaire suivie par :
Indira DAVID
Tél : 01 57 02 65 59
Mél : ce.dos@ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

à

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycées
Madame et Messieurs les directeurs d'EREA
Mesdames et Messieurs les principaux de collèges
Madame la cheffe du service académique d'information
et d'orientation
Pour attribution

Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie -
directeurs académiques des services de l'éducation
nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et
du Val-de-Marne
Mesdames et Messieurs les IA-IPR
Mesdames et Messieurs les IEN ET-EG
Pour information

Circulaire n°2021-082

Objet : Préparation de la rentrée 2022 – Campagne de modification de la carte des postes spécifiques nationaux (SPEN)

Références : B.O. spécial n°10 du 16 novembre 2020

Annexes :

- Annexe 1 : Nomenclature relative aux postes spécifiques nationaux
- Annexe 2 : Formulaire de demande d'une création ou qualification d'un poste SPEN
- Annexe 3 : Formulaire de demande d'une suppression ou déqualification d'un poste SPEN

Dans le cadre de la préparation des opérations du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré, et des personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, la présente circulaire a pour objectif de préciser les modalités relatives à la campagne de modification de la carte des postes dits « spécifiques nationaux » (SPEN).

Ces postes, dont la nomenclature est présentée en annexe 1, font l'objet de procédures de recrutement très sélectives, en raison de l'étroite adéquation nécessaire entre la nature de l'enseignement qu'ils impliquent et les compétences de leurs occupants. Comme chaque année, ces procédures seront détaillées dans une publication du Bulletin officiel du début du mois de novembre ; je vous invite toutefois à consulter d'ores et déjà le B.O. spécial n°10 du 16 novembre 2020, qui vous apportera de nombreuses informations utiles au bon déroulement de cette campagne.

Quatre types de modifications peuvent être demandées lors de cette campagne :

- la **qualification** en support spécifique national d'un support non spécifique ;
- la **déqualification** d'un support spécifique national, ayant vocation à rejoindre le mouvement non spécifique, ou sa **suppression complète** ;
- la **création ex-nihilo** (sous réserve de prévoir les besoins dans votre répartition disciplinaire dans le cadre de la préparation de rentrée 2022) d'un support spécifique.

Toute demande de qualification, déqualification ou suppression doit porter sur un **poste vacant au 01/09/2022**. Les demandes d'intervention sur les postes occupés au 01/09/2022 (exemple : dossier de retraite non saisi) ne seront pas recevables.

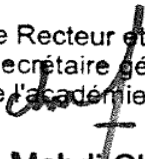
J'attire votre attention sur le fait qu'il vous appartient d'étudier, en lien avec les corps d'inspection des disciplines concernées, la liste exhaustive des postes spécifiques nécessaires à votre établissement et des personnels qui y sont affectés, afin d'éviter toute difficulté ultérieure.

Vos demandes doivent être adressées au département de l'organisation scolaire **sous format informatisé** (ce.dos@ac-creteil.fr), via l'un des formulaires présentés en annexes 2 et 3, accompagné d'une fiche de poste détaillée à destination des candidats. Dans le cas de plusieurs demandes, et quelle qu'en soit la nature, je vous remercie de nous faire parvenir un formulaire par demande.

Les formulaires sont à transmettre au DOS au plus tard le **vendredi 22 octobre 2021, délai de rigueur**.

Enfin, compte tenu du très grand nombre de postes restés vacants lors des opérations du mouvement spécifique national 2021, j'appelle votre attention sur la réelle spécificité que doit revêtir votre proposition, et sur la nécessité de l'expliciter de manière détaillée dans le formulaire désigné.

Je vous remercie par avance de votre concours qui vise à permettre d'améliorer l'adéquation entre la qualification des personnels et les exigences liées aux postes.

Pour le Recteur et par délégation
Le secrétaire général adjoint
de l'Académie de Créteil

Mehdi CHERFI